RÈGLEMENT COMPLET
JEU BEL « NOËL APÉRICUBE »
Du 01/11/2026 au 31/12/2026 inclus

ARTICLE 1 – ORGANISATION

BEL, société anonyme au capital de 8 163 149,40 euros dont le siège social est situé 2 Allée de Longchamp -92150 Suresnes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 088 067 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu avec tirage au sort avec obligation d'achat intitulé « NOËL APÉRICUBE 2026 » du 01/11/2026 au 31/12/2026 inclus accessible par Internet (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) en Suisse et en Andorre, à l'exclusion des membres ou salariés de la Société Organisatrice, de ses filiales et/ou sociétés affiliées, des sociétés prestataires et/ou partenaires dans l'organisation du Jeu, du personnel des points de vente participant à la mise en œuvre du Jeu, et plus généralement de toute personne intervenant dans l'organisation du Jeu, ainsi que de leurs parents et alliés respectifs.

ARTICLE 3 – RELAIS DU JEU

Pendant sa durée, le Jeu est annoncé sur :

1/ les emballages des produits Apéricube® porteurs de l'offre (cf annexe) ;

2/ des éléments de PLV présents en magasin ;

3/ le site Internet www.ribambel.com/noel-apericube (ci-après « le Site ») ;

4/ Vidéo On Line, Réseaux Sociaux, Relations Publiques et influence, TV et TVC.

Pour rappel, le Jeu n'est en aucune manière géré ou parrainé par Facebook/Instagram, qui n'a aucune responsabilité dans le cadre de son organisation et vis-à-vis des internautes. Les données personnelles collectées dans le cadre de l'opération ne sont pas destinées à Facebook mais à la Société Organisatrice.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

4.1 Pour jouer, il faut :

- Acheter un produit porteur de l'offre entre le 01/11/2026 et le 31/12/2026 et conserver la preuve d'achat (produits porteurs de l'offre en annexe)
- Scanner le QR code présent sur les packs ou se rendre directement sur le site www.ribambel.com/noel-apericube entre le 01/11/2026 et le 31/12/2026.
- Cliquer sur le bouton « Je tente ma chance »
- Se connecter à l'aide de ses identifiants (adresse email) et mot de passe Ribambel ou se créer un compte Ribambel
- Déclarer avoir lu et accepter le règlement du jeu
- Déclarer accepté le traitement de ses données personnelles par Bel.
- Déclarer avoir 18 ans ou plus
- Télécharger le ticket de caisse original ou la facture drive en entier en entourant le nom du produit acheté parmi les références éligibles à l'offre. Pour être conforme, le ticket de caisse devra laisser apparaître :
    - Le nom du point de vente
    - La date et l'heure de l'achat compris entre le 01/11/2026 et le 31/12/2026 inclus
    - Le nom du produit acheté ainsi que son prix obligatoirement entouré
- Le montant total des achats

Tout ticket de caisse non conforme à ces spécifications ou illisible ne sera pas pris en compte.

- Cliquer sur « Je valide » pour s'inscrire au tirage au sort et confirmer ses informations personnelles.

Un tirage au sort sera organisé le 11/01/2027 afin d'attribuer le séjour VIP à Disneyland® Paris.

4.2 Une seule inscription par personne sur le site Internet du Jeu est autorisée (mêmes nom et/ou adresses postale et/ou électroniques et/ou adresse IP, étant entendu qu'une même personne ne peut s'inscrire plusieurs fois au Jeu avec différentes adresses postales et/ou électroniques et/ou adresse IP et/ou différents noms).

4.3 La participation est limitée à 1 participation par personne et par semaine (mêmes noms et/ou adresses postales et/ou électroniques et/ou adresse IP) pendant toute la durée du Jeu. La preuve d'achat n'est valable qu'une seule fois.

4.4 La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles du Jeu si des fraudes venaient à être constatées.

4.5 Toute inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexactes ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.
Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile. Toute indication fausse ou erronée entraîne l'élimination immédiate de leur participation et de leur gain.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruptions des communications téléphoniques et/ou électroniques altérant les participations, et se réserve le droit de remettre en jeu la dotation dans ce même Jeu.

4.6

Dans le cadre du Jeu, le participant doit télécharger une ou plusieurs photo(s) de sa preuve d'achat valable (ci-après la « Photo »).

À ce titre, le participant garantit que sa Photo ne constitue en aucun cas :

- une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers et qu'ils détiennent tous les droits et autorisations nécessaires de la part des ayants-droits concernés : ainsi le participant fait son affaire personnelle des autorisations nécessaires de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à la réalisation de la Photo (et/ou qui estiment avoir un droit quelconque à faire valoir) et assume personnellement la responsabilité et la charge de tout éventuel recours découlant des photos qu'il aura diffusées, notamment de toute demande de dédommagement financier en découlant.

De façon générale, le participant garantit la Société Organisatrice du présent Jeu contre tout recours, toute action ou réclamation que pourrait former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris. Tout participant reconnaît être l'auteur des Photos publiées ou détenir les droits d'exploitation sur la Photo.

Les Photos soumises au Jeu ne respectant pas les conditions précitées ne seront pas retenues et ce, sans que la Société Organisatrice n'ait à se justifier à l'égard du participant concerné ou des autres participants, ce que chaque participant accepte expressément. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander au participant d'envoyer sans délai une autre Photo et/ou de bloquer temporairement ou définitivement sa participation au Jeu.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Dans le cadre du jeu, 1 dotation est à gagner.

Est mis en jeu pour ce tirage au sort:

1. 1 séjour VIP à Disneyland®Paris de 2 jours et 1 nuit pour 4 personnes d'une valeur commerciale unitaire estimative de 2451€ TTC comprenant :

- 1 nuit au Disney Newport Bay Club® Club (4*) avec petit déjeuner compris,
- 2 jours d'accès aux deux Parcs Disney®
- 4 tickets Disney Premier Access Ultimate (*Accès rapide aux attractions éligibles) pour 1 des deux jours sur les deux Parcs Disney®.
- 500€ de carte cadeau à utiliser dans les différents restaurants et magasins des parcs.
- Le transport en train en seconde classe depuis une grande ville française vers Disneyland®Paris

Le séjour à Disneyland®Paris sera à réserver obligatoirement dans les 6 mois suivant la fin du jeu concours, en fonction des disponibilités du parc.

ARTICLE 6 : OBTENTION DES DOTATIONS

6.1 Le gagnant du séjour à Disneyland®Paris sera désigné par tirage au sort le 11/01/2027 et sera contacté par courrier électronique dans un délai de 3 semaines suivant la confirmation de leur gain pour organiser leur séjour. Dans le cas où le gagnant ne souhaite pas bénéficier de son gain, la dotation redeviendra la propriété de la Société Organisatrice. Le gain est nominatif et n'est pas cessible. Aucune réclamation ne sera admise.

6.2 La dotation ne sera ni reprise, ni échangée contre un autre objet, et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de la Société Organisatrice et rendant indisponible la dotation, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalentes.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution de la dotation en cas d'adresse électronique et/ou postale saisie de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse non communiqué.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande par courrier électronique à l'adresse suivante : service-consommateur@bebrandon.fr en précisant dans l'objet de votre mail « JEU NOËL APÉRICUBE 2026 – RÉCLAMATION ».

Les contestations et réclamations relatives au Jeu ne seront plus prises en compte à partir du 31/03/2027. Après cette date, aucune réclamation ne sera traitée.

Article 7 : RÈGLEMENT DU JEU

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de son présent règlement par tout participant.V2
Le règlement complet est déposé auprès de la SAS LSL, Henri-Antoine LE HONSEC, Rémi SIMHON, Bruno ALMOUZNI, huissiers de justice associés, 92 Rue d'Angiviller, RAMBOUILLET (78).

Le règlement est disponible sur la page www.ribambel.com/noel-apericube ou sur simple demande écrite (sous pli suffisamment affranchi) adressée avant le 31/03/2027 inclus (cachet de la Poste faisant foi) accompagnée des coordonnées complètes du demandeur, à l'Adresse du Jeu suivante :

JEU BEL « NOËL APÉRICUBE 2026– RÉCLAMATION »
BE BRANDON
75009 Paris
53 rue de Châteaudun

En cas de différence entre la version en ligne du règlement, celle opposée par le participant et celle déposée chez l'Huissier, celle déposée chez l'Huissier prévaut.
Aucune suite ne sera donnée aux demandes illisibles, incomplètes et/ou insuffisamment affranchies.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute données, des conséquences de tout virus, anomalie, défaillance technique, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des dotations, de la perte de celles-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de toute dotation.

La Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance de la dotation. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un dysfonctionnement ou d'une mauvaise prestation de la dotation proposée.

Article 9 : FRAUDES

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment une dotation, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante tendant à perturber le déroulement du Jeu, donnera lieu à l'exclusion de son auteur du Jeu, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

En cas de réclamation à ce titre, il appartient au participant d'apporter la preuve qu'il a adopté un comportement conforme au présent règlement.

Article 10 : RÉCLAMATIONS

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du Jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande par courrier électronique à l'adresse suivante : service-consommateur@bebrandon.fr en précisant dans l'objet de votre mail « JEU NOËL APÉRICUBE 2026 – RÉCLAMATION »

Les contestations et réclamations relatives au Jeu ne seront plus prises en compte à partir du 31/03/2027 Après cette date, aucune réclamation ne sera traitée. Les contestations et réclamations écrites relatives

au Jeu ne seront plus prises en compte passé un délai de 3 mois après la clôture du Jeu soit le 31/03/2027.

Article 11 : DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel du participant sont collectées dans le formulaire de participation au Jeu et traitées par la Société Organisatrice, agissant dans ce cadre en qualité de Responsable de traitement au sens de la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

11.1. Les données à caractère personnel collectées dans le formulaire de participation au Jeu sont ainsi traitées aux fins de :
- gérer l'inscription et la participation au Jeu, procéder au tirage des lots gagnants et, le cas échéant, gérer l'envoi des lots gagnants, sur la base de l'acceptation du Règlement de jeu par le participant ; et
- le cas échéant, adresser au participant des newsletters et/ou des offres promotionnelles, sur la base de son consentement à recevoir des communications de la part de la Société Organisatrice.

11.2. Dans le cadre de l'organisation du Jeu, la Société Organisatrice sera amenée à transmettre les données à caractère personnel du participant à des prestataires de services techniques tels que le gestionnaire de sa base de données de participants au Jeu ou son agence de publicité pour la gestion de sa base de données de prospection et, le cas échéant, à des prestataires de services logistiques pour assurer le transport et la livraison des lots gagnants.

En envoyant sa participation, le consommateur consent à ce que ses données personnelles transmises soient collectées et traitées par Be Brandon agency, pour le compte de la Société Organisatrice dans le cadre de la gestion du Jeu « JEU NOËL APÉRICUBE 2026 –RÉCLAMATION » uniquement.
Les données à caractère personnel sont amenées à être transmises à des sous-traitants et susceptibles d'être transférées hors U.E au Maroc ou à Madagascar. Afin d'être conforme au droit européen, le transfert de ces données est encadré par des clauses contractuelles, pour garantir un niveau de protection suffisant des données à caractère personnel.
Afin d'être conforme au Droit Européen, le transfert de ces données est encadré par des clauses contractuelles pour garantir un niveau suffisant des données à caractère personnel.

11.3. Les données à caractère personnel du participant seront conservées selon la politique de confidentialité de Ribambel (https://www.ribambel.com/confidentialite) acceptée au moment de l'inscription. Cela inclut toute la durée de participation au Jeu puis, après clôture, pour la durée nécessaire au traitement des contestations et réclamations conformément à l'article 10. Sauf dans le cas où le participant aura consenti à recevoir des communications de la part de la Société Organisatrice, ses données seront supprimées à l'issue du délai de traitement des contestations et réclamations.

11.4. Conformément à la législation applicable, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ses données à caractère personnel ainsi que, dans la mesure où cela est applicable, du droit d'en demander l'effacement, le droit de s'opposer au traitement de ses données et d'en obtenir la limitation ou la portabilité.

Le participant peut exercer ces droits ou poser toute question relative à la gestion de ses données à caractère personnel par la Société Organisatrice en s'adressant :
Par mail à l'adresse suivante : dpm@groupe-bel.com
Par courrier à l'adresse suivante :
BEL SA
Direction de la communication
2 Allée de Longchamp
92150 Suresnes

Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles par la Société Organisatrice, vous pouvez consulter le site https://www.ribambel.com/confidentialite.

Article 12 : DROIT APPLICABLE – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout différend sur l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par la Société Organisatrice, sous le contrôle de l'huissier de justice dépositaire du règlement et après son avis.

Le règlement est disponible sur la page www.ribambel.com/disney ou sur simple demande écrite (sous pli

suffisamment affranchi) adressée avant le 31/12/2026 inclus (cachet de la Poste faisant foi) accompagnée des coordonnées complètes du demandeur, à l'adresse du Jeu.

En cas de différence entre la version en ligne du règlement, celle opposée par le participant et celle déposée chez l'Huissier, celle déposée chez l'Huissier prévaut.

ANNEXE

Produit éligible à l'offre :

- Apéricube Best-of 48 cubes
- Apéricube Cocktail 48 cubes
- Apéricube Long Drink 48 cubes
- Apéricube Tonic 48 cubes
- Apéricube Les Classic's de l'apéro 48 cubes
- Apéricube Incontournable de l'Apéro
- Apéricube Hot Challenge 48 cubes
- Apéricube Soirée Match 48 cubes
- Apéricube Bella Italia 48 cubes
- Apéricube Sélection Festive 48 cubes
- Apéricube Fromage du Monde 48 cubes
- Apéricube Tour des Régions 48 cubes
- Apéricube Nature 24 cubes
- Apéricube Best-of Saveurs 24 cubes
- Apéricube Campagne 24 cubes
- Apéricube Jambon 15 cubes
- Apéricube P'tit Plaisir 15 cubes